

17

PRÉFACE

DES

EDITEURS.

*Les événemens de la Belgique depuis le 24 Août 1830, et leur rapport avec les affaires générales de l'Europe ont tellement excité l'attention du public, que l'on peut facilement s'expliquer le grand nombre d'écrits qui sur ce sujet ont paru dans ces derniers temps. Mais en parcourant ces publications on devait regretter jusqu'ici de ne pas y trouver exposé l'opinion des Belges, amis de l'ordre légal. Leur main impartiale peut mieux que toute autre nous tracer les véritables causes des grands événemens, qui tiennent depuis tant de mois l'Europe en suspens.*

*L'écrit que nous venons de livrer à la presse, remplira, nous l'espérons, cette lacune. Les auteurs en sont Belges, mais il est indifférent au public de connaître leurs noms. Il suffira de savoir, qu'ils*

appartiennent à la classe d'hommes instruits et éclairés, et qu'à l'époque de la réunion de toutes les provinces des Pays-Bas, ils ont bien mérité de la patrie.

*Puisse cet ouvrage contribuer encore à éclairer les hommes d'état et les peuples de l'Europe, sur les véritables causes d'une révolution qui sera pendant long-tems le sujet des plus sérieuses réflexions!*

30 Juillet 1832.

Les hommes de la Belgique depuis le 24 août 1830, et leur rapport avec les efforts patriotiques de l'époque ont été souvent cités dans les ouvrages de l'étranger. On peut facilement s'expliquer le grand nombre d'ouvrages qui ont été publiés sur ce sujet, et qui ont pour objet de rendre compte de ce qui s'est passé dans ce pays, et de faire connaître les motifs qui ont déterminé les hommes d'état de ce pays à se révolter contre le gouvernement de l'époque. Mais ce gouvernement ne peut être considéré comme un gouvernement tyrannique, et les motifs qui ont déterminé les hommes d'état de ce pays à se révolter contre le gouvernement de l'époque, ne peuvent être considérés comme des motifs légitimes. Les hommes d'état de ce pays ont été guidés par des motifs légitimes, et les motifs qui ont déterminé les hommes d'état de ce pays à se révolter contre le gouvernement de l'époque, ne peuvent être considérés comme des motifs légitimes. Les hommes d'état de ce pays ont été guidés par des motifs légitimes, et les motifs qui ont déterminé les hommes d'état de ce pays à se révolter contre le gouvernement de l'époque, ne peuvent être considérés comme des motifs légitimes.